

Commission permanente du conseil municipal
sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif

Bilan 2006-2007 de la mise en œuvre du *Plan d'urbanisme de Montréal*

Recommandations

La commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a adopté ses recommandations à l'unanimité en assemblée publique le 22 novembre 2007.

La commission remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions, ainsi que l'équipe de la Division du développement urbain au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qui a préparé et présenté le bilan. La commission tient à souligner l'excellent travail accompli pour bonifier le bilan.

Considérant que la commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a pour mandat d'assurer un suivi de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme à l'aide d'un bilan annuel ;

La commission adresse au conseil municipal les recommandations qui suivent.

Politiques et stratégies

Considérant que « les infrastructures de transport jouent un rôle structurant dans l'organisation spatiale du territoire montréalais », tel que souligné dans le bilan, et considérant que le Plan d'urbanisme et le Plan de transport s'inscrivent tous deux dans une perspective de développement durable en misant sur l'utilisation accrue des transports collectifs, l'intensification et la diversification des activités aux abords des infrastructures de transport collectif ;

R-1

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine réalise une étude du potentiel de développement en hauteur des édicules du métro pour maximiser l'utilisation de l'espace et l'achalandage, dans l'esprit du développement de noyaux urbains autour de pôles de transports collectifs, communément appelé *TOD (Transit Oriented Development)* ;

Planification détaillée

R-2

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine utilise, pour désigner les secteurs de planification détaillée dans le bilan, la même numérotation que dans le Plan d'urbanisme et que l'on indique les arrondissements touchés ;

R-3

Que le territoire ciblé par le programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le quartier des spectacles s'étende vers l'est pour relier le Quartier latin ;

Programmes et immobilisations

R-4

Que projet de raccordement des boulevards Toupin et Cavendish, que préconisent le Plan d'urbanisme et le Plan de transport, soit révisé en prolongeant le boulevard Cavendish vers le boulevard Henri-Bourrassa, mais non pas dans l'axe de Toupin, afin de protéger la quiétude de ses résidents ;

-5

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine élabore, en 2008, des mesures incitatives en matière d'aménagement écologique, tel que préconisé dans le Plan d'urbanisme, que l'on pense par exemple aux toitures végétales et aux stationnements verts ; que la Ville donne l'exemple avec les bâtiments municipaux ; et qu'un rapport sur la mise en oeuvre des ces mesures soit intégré au bilan du Plan d'urbanisme ;

Cadre réglementaire

R-6

Qu'une liste des projets impliquant des modifications au Plan d'urbanisme, approuvés par le Conseil municipal, soit intégrée au bilan annuel de sa mise en oeuvre ;

Projets majeurs

R-7

Que la section du bilan consacrée aux projets majeurs soit présentée non pas comme une vitrine exclusive du plan *Imaginer Réaliser Montréal 2025*, mais bien pour faire valoir la mise en application des orientations et objectifs du Plan d'urbanisme;

Indicateurs de suivi

R-8

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine procède, dans la mesure du possible, à l'extraction de données pour faire en sorte que les indicateurs de suivi présentés dans le bilan reflètent les statistiques de la ville de Montréal et non pas uniquement de l'agglomération ;

R-9

Que l'indicateur sur le transport des marchandises ne se limite pas au nombre de conteneurs et au poids des marchandises manutentionnées au port de Montréal, mais qu'il englobe d'autres données permettant de fournir un portrait plus complet du transport de marchandises sur le territoire de la ville ;

R-10

Que l'indicateur sur les voies cyclables ne se traduise pas uniquement en kilomètres, mais qu'ils permettent d'identifier les catégories de voies cyclables et les coûts de réalisation ;

Tableau de bord

R-11

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre au tableau de bord sur le logement, les retombées de la Stratégie d'inclusion ;

R-12

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre au tableau de bord sur l'environnement, les volumes de matières recyclables ramassées et traitées ;

R-13

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre au tableau de bord sur l'environnement des données sur les gaz à effet de serre produits sur tout le territoire de l'agglomération.